

Commission permanente du 19 janvier 2026

Réunis le lundi 19 janvier 2026, les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont examiné et adopté plusieurs rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente. Fidèle à sa feuille de route et à son engagement au service des Nivernaises et des Nivernais, l'exécutif départemental poursuit une action cohérente et volontaire, guidée par quatre priorités claires : prendre soin de tous à tout âge, mettre la jeunesse au cœur du renouveau, piloter les transitions écologiques et réveiller les fiertés nivernaises.

Prendre soin de tous à tout âge

Face à l'urgence de l'accès aux soins le Conseil départemental continue d'agir concrètement pour les Nivernais. **Une antenne du centre de santé départemental de Lormes ouvre ainsi à Ouroux-en-Morvan.** Grâce à une convention de mise à disposition gratuite entre le Département et la commune d'un bureau médical au sein de la maison pluridisciplinaire de santé, un médecin salarié pourra y exercer, assurant une présence médicale régulière et la continuité des soins.

Le Département poursuit également son soutien au mouvement sportif avec l'attribution de 62 750 € d'avances sur subventions 2026 à des clubs et événements sportifs de niveau national. Ces aides bénéficient notamment à La Charité Basket 58, l'USON Handball, l'Union Cosnoise Sportive Football, l'ESL Rugby, le Cercle Nevers Escrime ainsi qu'au Tour Nivernais Morvan. Elles sécurisent la trésorerie des structures dès le début de la saison et accompagnent le dynamisme sportif et associatif de la Nièvre.

Dans le domaine culturel, 942 000 € d'avances sur subventions sont attribués à RESO Nièvre et à neuf associations, afin de garantir la continuité des activités artistiques et culturelles dès les premiers mois de 2026. Une avance est également accordée à La Camosine, acteur reconnu de la valorisation du patrimoine et des savoir-faire nivernais.

Enfin, dans le cadre de la politique d'accompagnement du grand âge, **une garantie d'emprunt est accordée au centre de long séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier** pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension architecturale, destinés à améliorer durablement les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 20 janvier 2026

Mettre la jeunesse au cœur du renouveau

Favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes constitue une priorité constante de l'action départementale. **Des avances sont ainsi versées dans le cadre des dispositifs « Aide au permis de conduire » et « Pass à l'international »,** afin de lever les freins à la mobilité, de faciliter l'accès à l'emploi et d'encourager l'ouverture au monde des jeunes Nivernaises et Nivernais.

Par ailleurs, **une convention de partenariat est approuvée avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre**, pour renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage, l'emploi et l'entrepreneuriat, en lien direct avec les besoins économiques du territoire.

Enfin, afin d'offrir aux collégiens et aux équipes éducatives des conditions d'accueil adaptées, **le lancement de marchés de travaux pour les collèges est autorisé avant le vote du budget 2026.** Ainsi un marché d'études est engagé pour le remplacement des façades et l'amélioration énergétique du collège de Donzy, et un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur sept collèges nivernais est lancé pour un montant global estimé à 1,25 M€.

Piloter les transitions écologiques

Le Département fait le choix d'une transition écologique concrète. **Il renouvelle ainsi pour cinq ans (2026-2030) la certification PEFC de ses forêts départementales.** Propriétaire et gestionnaire de 358 hectares, le Conseil départemental affirme, aux côtés de l'Office national des forêts, une gestion exigeante et durable de ce patrimoine, au service de la biodiversité, de la ressource et des usages.

Cette attention portée aux milieux naturels s'exprime également à travers la politique des Espaces naturels sensibles. **Deux conventions d'entretien sont approuvées afin de préserver et de valoriser des sites emblématiques**, ouverts au public : l'ENS des Brocs à La Celle-sur-Loire et quatre sites du Morvan (Domaine des Grands Prés, Petit lac de Pannecière, Saut de Gouloux et Sources de l'Yonne).

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 20 janvier 2026

Réveiller les fiertés nivernaises

Soutenir les filières locales et faire rayonner la Nièvre constitue un levier essentiel de son attractivité. **Le Département poursuit ainsi son accompagnement des actions de communication et des manifestations agricoles**, qui participent à l'animation du monde rural et à la mise en valeur des productions nivernaises.

Dans le même esprit, **des avances sur subventions 2026 ont été accordées aux organismes touristiques départementaux** afin d'assurer la continuité de leurs actions dès le début de l'année. Elles soutiennent la promotion touristique, le développement des activités de pleine nature et la valorisation du canal du Nivernais, autant de marqueurs forts de l'identité, de l'image et de l'attractivité de la Nièvre.

“

« Dans un contexte exigeant, le Conseil départemental poursuit une action cohérente et responsable, attentive aux urgences du quotidien comme aux enjeux de long terme pour la Nièvre. »

Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre

”

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17